

## AJUSTEMENTS CARTE SCOLAIRE du 1<sup>er</sup> degré RENTREE 2022

A la suite du comptage réalisé dans les écoles par les inspecteurs de l'éducation nationale et après consultation des instances paritaires (CTSD et CDEN) réunies ce jour, les mesures suivantes sont arrêtées :

### Mesures d'affectations d'emplois définitifs :

- ✓ 1 emploi École maternelle publique de Lourdes – Lannedarré pour un effectif de 65 élèves
- ✓ 0.5 emploi en complément École maternelle publique de Luz-Saint-Sauveur pour un effectif de 29 élèves

### Mesures d'affectation d'emplois provisoires :

- ✓ 0.5 emploi en complément École primaire publique de Gavarnie Gédre pour un effectif de 23 élèves
- ✓ 1 emploi au titre de l'accompagnement pour le développement des activités physiques et sportives (Renfort CPD EPS)

### Mesures provisoires au titre de l'accompagnement de la politique inclusive des élèves en situation de handicap

- ✓ 0.5 emploi ASH Renfort secretariat CDOA
- ✓ 1 emploi Coordination de 4 Pôles d'Inclusion :
  - PIAL Collège Desaix à Tarbes,
  - PIAL Collège Val d'Arros à Tournay,
  - PIAL Collège Vallée des Gaves à Pierrefitte-Nestalas,
  - PIAL Collège Pyrénées à Tarbes
- ✓ 0.25 emploi PIAL Collège Massey de Tarbes, directrice école Victor Hugo de Tarbes
- ✓ 0.25 emploi PIAL Collège Paul Valéry, directrice école Marcel Pagnol d'Aureilhan

### Mesures provisoires liées à la mise en place de référents départementaux pour les directeurs :

- ✓ 0.25 emploi Direction de l'école primaire de Loures Barrouse
- ✓ 0.17 emploi Direction de l'école élémentaire de la Sendère de Tarbes

### Mesure liée à la coordination du Territoire Educatif Rural (TER) de la Haute-Bigorre

- ✓ 0.50 emploi décharge de la direction de l'école primaire de Montgaillard